

<u>DÉCISION</u> N°2016-11-02

Présents:

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par M. Georges DUTRUC-ROSSET,

M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,

M. Pascal THEVENOT.

Membre du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19 Nombre de membres présents : 16

Objet : Octroi d'un fonds de concours à la commune de Versailles pour la réalisation d'aménagements de circulations douces.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 10 novembre 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2011-06-03, du Conseil communautaire du 28 juin 2011, adoptant le plan vélo et modifiant le règlement relatif aux fonds de concours accordés par Versailles Grand Parc à la réalisation d'itinéraires de circulations douces ;

Vu la délibération n°2013-02-09, du Conseil communautaire du 4 février 2013 déléguant au Bureau l'attribution de fonds de concours exceptionnel aux communes pour le soutien à l'investissement ;

Vu la délibération n°2014-06-07, du Conseil communautaire du 23 juin 2014, déléguant notamment au Bureau toute décision relative à l'attribution de fonds de concours exceptionnels aux communes pour le soutien aux investissements 2013 ;

Un fonds de concours est attribué aux communes de Versailles Grand Parc pour la réalisation d'itinéraires de circulations douces, inclus ou non dans le Schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc.

Il permet de contribuer au financement des dépenses engagées pour la réalisation d'itinéraires cyclables telles que les études globales, les aménagements et équipements destinés aux cyclistes, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, les opérations de réaménagement urbain, les éventuelles acquisitions foncières.

La commune de Versailles a déposé une demande de fonds de concours pour la réalisation de l'aménagement de deux zones 30 dans le quartier des Chantiers et de Porchefontaine d'une longueur totale de 12,6 kilomètres.

Cette demande concerne un aménagement en zone urbaine, d'un coût total de 102 000 € HT, et en application du règlement des aides, un fonds de concours de 51 000 € peut lui être accordé au titre des aménagements.

En conséquence, le Bureau communautaire :

DÉCIDE :

- 1) le versement d'un fonds de concours de 51 000 € à la commune de Versailles, pour l'aménagement de deux zones 30 dans le quartier des Chantiers et de Porchefontaine d'une longueur totale de 12,6 kilomètres;
- 2) D'autoriser le démarrage anticipé de ces travaux ;
- 3) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 204, fonction 8221, sur la nature 204 14 12 ;
- 4) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 5) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles, en deux exemplaires originaux, À Versailles, le 14 novembre 2016

Certifié exécutoire comote tenu de la transmission en Préfecture le :

de l'affichage le : retiré de l'affichage le : Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT Directeur Général des Services

Contrôle de Légalité Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-11-02

Résumé de l'acte : Octroi d'un fonds de concours à la commune de Versailles pour la réalisation ...

Date de décision : 14/11/2016

Nature de l'acte : Autres

Classification : 7.8. Fonds de concours

Rédacteur : Damien Chevassus au Louis

AR reçu le : 17/11/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161114-2016-11-02-AU

Pièces jointes :

2016 11 02 Octroi d'un fonds de concours à la commune de Versailles pour la réalisation d'aménagements de circulations douces.pdf

Historique:

17/11/2016 15:24:31 Reçu	Damien Chevassus au Louis
17/11/2016 15:24:55 En cours de transmission	
17/11/2016 15:25:56 Transmis en Préfecture	
17/11/2016 15:30:09 Accusé de réception reçu	